

<https://www.pouruneconstituante.fr/spip.php?article982>



L'air et la chanson

- Actualité Evènements-Soutiens - Actualité -



Date de mise en ligne : vendredi 13 février 2015

Copyright © ASSOCIATION POUR UNE CONSTITUANTE - Tous droits

réservés

« Je suis pour un Etat fort » affirme solennellement M. Alain Juppé devant les journalistes parlementaires le mercredi 10 février 2015. Et l'ancien premier ministre UMP de rappeler que cette idée appartient au « logiciel » gaulliste de son parti. Mais, quelques secondes plus tard, il se déclare « convaincu » de la nécessité de la construction européenne à laquelle il souhaite transférer de nouvelles compétences, notamment en matière fiscale et policière (renforcement de l'espace Schengen). Un brin agacé par les critiques, il nie en outre que le traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance (TSCG) porte atteinte à la souveraineté. Ce texte transfère pourtant le contrôle du budget français à la Commission de Bruxelles.

Concrètement, l'Etat « fort », selon M. Juppé, est donc un Etat qui a perdu la maîtrise de sa politique économique et de sa monnaie, dont le Parlement est dépouillé de sa compétence historique sur les finances nationales, et qui mutualise sa sécurité avec ses voisins... In fine, l'Etat « fort » est en fait l'Etat régalien qui n'assure que la police et la défense, c'est-à-dire in fine l'Etat minimal des libéraux. C'est un Etat qui laisse les marchés et les institutions européennes prendre les grandes décisions stratégiques.

D'ailleurs, pour M. Juppé, la messe est dite : d'ici quelques années, affirme-t-il benoîtement, la France ne figurera plus parmi les huit premières puissances mondiales ; au mieux peut-elle espérer se trouver dans les quinze premières. Pour lui, il s'agit de gérer ce qu'il considère comme un fait accompli, pas de changer l'ordre des choses. Où est donc la « force » ? Ou donc est l'esprit « gaulliste » ,

La même capacité à adopter des postures, brandir des mots et leur faire dire le contraire de leur sens initial, se retrouve un peu partout sur l'échiquier politique. Le ministre de l'économie Emmanuel Macron en a fourni, le 26 janvier 2015, une démonstration en ouvrant les débats sur son projet de loi « pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques ». Avec des trémolos dans la voie et de grands gestes des bras, il a affirmé que sa loi « nous autorisera à être plus exigeants avec nos partenaires et l'Europe ». Quelles mesures extraordinaires raffermissant l'autorité de la France dans la concurrence internationale contient donc ce texte de 200 articles ? L'extension du travail du dimanche dans les commerces, la libéralisation des professions réglementées du droit (notaires, huissiers, etc.), l'ouverture de lignes nationales d'autocars, la simplification du permis de conduire, la réforme de la justice prud'homale ou des règles de licenciements collectifs. Pour résumer, la loi Macron revient à se soumettre encore un peu plus aux exigences ultralibérales des institutions européennes. Le ministre veut lever les « blocages » de l'économie nationale et montrer « que les Français sont capables de bouger ». « Se bouger » consiste, en fait, à renoncer à des protections sociales chèrement acquises pour remettre son destin entre les mains des marchés.

Mais la capacité de la classe politique française à déguiser ses reniements et son esprit de soumission par de grands mots fait de moins en moins illusion, sauf peut-être chez les journalistes complaisants. Les signes de désapprobation, voire d'exaspération, des électeurs se multiplient. Il est temps de leur donner un débouché constructif et progressiste en ouvrant de nouveaux espaces politiques. Seule une refondation des institutions au travers d'une vaste consultation populaire le permettra.